

LES DIRECTIVES QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DOIVENT ÊTRE LUES ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE UTILISÉE PAR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT ACCEPTER L'OFFRE (DÉFINIE AUX PRÉSENTES) PRÉSENTÉE PAR TOTAL ENERGY SERVICES INC. VISANT L'ACQUISITION DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE SAVANNA ENERGY SERVICES CORP., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES QUI POURRAIENT ÊTRE ÉMISES ET EN CIRCULATION (NOTAMMENT EN RAISON DE L'EXERCICE, DE L'ÉCHANGE OU DE LA CONVERSION DE TITRES CONVERTIBLES) APRÈS LA DATE DE L'OFFRE, MAIS AVANT LES DATE ET HEURE D'EXPIRATION (DÉFINIES AUX PRÉSENTES).

VEUILLEZ LIRE L'OFFRE ET LA NOTE D'INFORMATION INITIALES (DÉFINIES AUX PRÉSENTES) ET L'AVIS DE CHANGEMENT ET DE MODIFICATION CI-JOINT (DÉFINI AUX PRÉSENTES) AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI.

LETTRE D'ENVOI MODIFIÉE
POUR LE DÉPÔT D' ACTIONS ORDINAIRES DE
SAVANNA ENERGY SERVICES CORP.

en réponse à l'offre initiale (définie aux présentes) datée du 9 décembre 2016, dans sa version modifiée par l'avis de changement et de modification daté du 1^{er} mars 2017, présentée par

TOTAL ENERGY SERVICES INC.

L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DU PACIFIQUE) LE 24 MARS 2017, À MOINS QU'ELLE NE SOIT ÉCOURTÉE OU PROLONGÉE PAR L'INITIATEUR (LES « DATE ET HEURE D'EXPIRATION ») OU QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE PAR L'INITIATEUR.

VOUS POUVEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1. VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET DÉPOSEZ UN OU DES CERTIFICATS D' ACTIONS MATÉRIELS OU UN RELEVÉ DU SID REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA; OU**
- 2. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA CONFORMÉMENT À UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE (SELON LE MODÈLE JOINT À L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION).**

LES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES QUI ACCEPTENT L'OFFRE APRÈS LE 1^{er} MARS 2017 AU MOYEN D'UN TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE SERONT RÉPUTÉS AVOIR REMPLI ET DÉPOSÉ UNE LETTRE D'ENVOI (SELON LE MODÈLE DES PRÉSENTES) ET SERONT LIÉS PAR LES MODALITÉS DES PRÉSENTES.

La présente lettre d'envoi doit être utilisée par les porteurs inscrits (les « **porteurs d'actions ordinaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires de Savanna** ») de Savanna Energy Services Corp. (« **Savanna** » ou la « **Société** ») dont les actions ordinaires de Savanna sont immatriculées en leur nom, y compris les actions ordinaires de Savanna qui pourraient être émises et en circulation (notamment en raison de l'exercice, de l'échange ou de la conversion de titres convertibles) après la date de l'offre, mais avant les date et heure d'expiration, pour accepter l'offre (l'« **offre initiale** ») présentée par Total Energy Services Inc. (« **Total Energy** » ou l'« **initiateur** ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Savanna émises et en circulation, y compris les actions ordinaires de Savanna qui pourraient être émises et en circulation (notamment en raison de l'exercice, de l'échange ou de la conversion de titres convertibles) après la date de l'offre mais avant les date et heure d'expiration, comme il est exposé dans l'offre d'achat et la note d'information relative à une offre publique d'achat de l'initiateur datée du

9 décembre 2016 qui l'accompagne (collectivement, l'« offre et la note d'information initiales »), dans sa version modifiée par l'avis de changement et de modification daté du 1^{er} mars 2017 (l'« avis de changement et de modification » et, avec l'offre et la note d'information initiales, l'« offre et note d'information »). **Sauf si le contexte exige un autre sens, l'offre initiale, dans sa version modifiée par l'avis de changement et de modification, est appelée l'« offre » dans la présente lettre d'envoi.**

Les porteurs d'actions ordinaires sont priés de lire l'offre et la note d'information initiales et l'avis de changement et de modification qui accompagne la présente lettre d'envoi. Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi.

Les termes clés utilisés dans la présente lettre d'envoi mais qui n'y sont pas définis par ailleurs, tout en étant définis dans l'offre et la note d'information, ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et la note d'information. Les mentions « la lettre d'envoi », « une lettre d'envoi » ou les mentions analogues désignent soit la lettre d'envoi sous la forme applicable qui accompagnait l'offre et la note d'information initiales soit la présente lettre d'envoi et la mention « présente lettre d'envoi » désigne la présente lettre d'envoi.

Tous les porteurs d'actions ordinaires qui déposent leurs actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre recevront la contrepartie majorée par action ordinaire de Savanna, y compris les porteurs d'actions ordinaires qui ont déjà déposé leurs actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre et qui n'ont pas révoqué leur dépôt. Malgré ce qui est prévu aux présentes, les porteurs d'actions ordinaires peuvent également accepter l'offre en utilisant la version antérieure de la lettre d'envoi remise aux porteurs d'actions ordinaires avec l'offre initiale. Les porteurs d'actions ordinaires qui ont déposé leurs actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre sans avoir révoqué leur dépôt n'ont aucune autre mesure à prendre pour accepter l'offre, sauf s'ils veulent se prévaloir du choix fiscal (défini aux présentes) décrit dans la présente lettre d'envoi, auquel cas, ces porteurs d'actions ordinaires doivent remettre la présente lettre d'envoi à Services aux investisseurs Computershare Inc., dépositaire de l'offre (le « dépositaire »). Le fait de ne pas remettre la présente lettre d'envoi au dépositaire empêchera le porteur d'actions ordinaires de se prévaloir du choix fiscal décrit dans la présente lettre d'envoi.

Les porteurs d'actions ordinaires qui ont déjà déposé leurs actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre, qui n'ont pas révoqué leur dépôt et qui ne déposent pas la présente lettre d'envoi auprès du dépositaire seront considérés comme ayant disposé d'une partie de leurs actions ordinaires Savanna en échange d'actions ordinaires de l'initiateur et ayant disposé du reste de leurs actions ordinaires de Savanna contre des espèces selon les proportions décrites à la rubrique « Contrepartie aux termes de l'offre » à la page 4 de la présente lettre d'envoi.

Comme il est décrit à la rubrique 1 de l'avis de changement et de modification, « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes », un porteur admissible (défini aux présentes) peut obtenir un report d'impôt complet ou partiel à l'égard de la disposition d'actions ordinaires de Savanna aux termes de l'offre en déposant, auprès de l'Agence du revenu du Canada (et, s'il y a lieu, d'une autorité fiscale provinciale), un choix conjoint du porteur admissible et de l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt (définie aux présentes) et des dispositions correspondantes de toute loi sur l'impôt sur le revenu provinciale applicable. **Les porteurs d'actions ordinaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour savoir s'ils devraient faire un choix fiscal et connaître la marche à suivre pour en faire un. Il incombe au porteur d'actions ordinaires de faire les démarches requises pour faire un choix fiscal en bonne et due forme.**

Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent accepter l'offre doivent, avant les date et heure d'expiration, remplir et signer une lettre d'envoi en bonne et due forme et la déposer, ou déposer un fac-similé de celle-ci portant une signature manuscrite, avec le ou les certificats ou un relevé du SID représentant leurs actions ordinaires de Savanna et tout autre document requis par la lettre d'envoi au dépositaire, à l'un de ses bureaux dont les adresses sont indiquées à la dernière page de la lettre d'envoi. Des règles et des directives détaillées sont établies ci-après dans la lettre d'envoi. Les porteurs d'actions ordinaires peuvent également accepter l'offre :

- a) en suivant la procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires de Savanna décrite à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Acceptation au moyen d'un transfert par inscription en compte »; ou
- b) en suivant la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », en utilisant un avis de livraison garantie, ou un fac-similé de celui-ci portant une signature manuscrite, dans les cas où le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna ne sont pas immédiatement disponibles, le porteur d'actions ordinaires ne peut effectuer une procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires de Savanna en temps opportun ou le ou les certificats ou le relevé du SID et l'ensemble des documents requis ne peuvent être fournis au dépositaire avant les date et heure d'expiration.

Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent accepter l'offre ne seront pas tenus de payer des frais ou des courtages s'ils déposent leurs actions ordinaires de Savanna directement auprès du dépositaire. Se reporter à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation ».

Un porteur d'actions ordinaires qui accepte l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte n'a pas à fournir une lettre d'envoi remplie au dépositaire. Les porteurs d'actions ordinaires qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Acceptation au moyen d'un transfert par inscription en compte », doivent fournir une confirmation d'inscription en compte émanant de la CDSX au dépositaire à son bureau de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, avant les date et heure d'expiration. Toute institution financière ou toute autre entité qui est un adhérent de CDS peut demander à celle-ci d'effectuer le transfert des actions ordinaires de Savanna d'un porteur d'actions ordinaires par voie d'inscription dans le compte du dépositaire, conformément à la procédure de CDS pour un tel transfert. La livraison d'actions ordinaires de Savanna au dépositaire au moyen d'un transfert par inscription en compte constituera un dépôt en bonne et due forme aux termes de l'offre. **Les porteurs d'actions ordinaires, par l'intermédiaire de leurs adhérents de CDS respectifs, qui ont eu recours à la CDSX pour accepter l'offre avant le 1^{er} mars 2017 au moyen d'un transfert de leurs avoirs par voie d'inscription dans le compte du dépositaire auprès de CDS seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et être liés par les modalités de celle-ci. Les porteurs d'actions ordinaires, par l'intermédiaire de leurs adhérents de CDS respectifs, qui ont recours à la CDSX pour accepter l'offre le 1^{er} mars 2017 ou après cette date au moyen d'un transfert de leurs avoirs par voie d'inscription dans le compte du dépositaire auprès de CDS seront réputés avoir rempli et remis la présente lettre d'envoi et être liés par les modalités de celle-ci.** Par conséquent, si les actions ordinaires de Savanna sont déposées au moyen d'un transfert par inscription en compte sans qu'une lettre d'envoi signée ne soit remise, sauf si le contexte exige un autre sens, les mentions dans les présentes du « soussigné » désignent la personne au nom de laquelle le transfert par inscription en compte a été effectué (même si cette personne n'a pas signé une lettre d'envoi).

Une lettre d'envoi ne doit pas être utilisée par les porteurs d'actions ordinaires non inscrits. La plupart des porteurs d'actions ordinaires de Savanna sont des porteurs d'actions ordinaires non inscrits étant donné que les actions ordinaires de Savanna dont ils sont propriétaires véritables ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire (un « **intermédiaire** »), comme un courtier en valeurs, un courtier en placement, une banque, une société de fiducie ou un autre intermédiaire, ou au nom d'un dépositaire, comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** »). Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires non inscrit, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire si vous avez des questions concernant l'offre et suivre attentivement les directives de l'intermédiaire qui détient des actions ordinaires de Savanna pour votre compte si vous souhaitez déposer vos actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre. Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires non inscrit, vous ne devriez pas remplir une lettre d'envoi, à moins d'en avoir reçu expressément la directive de votre intermédiaire. **Les intermédiaires établiront probablement leurs propres délais pour répondre à l'offre et leur heure limite pourrait s'établir jusqu'à 48 heures avant les date et heure d'expiration. Par conséquent, les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre et dont les actions ordinaires de Savanna sont détenues au nom d'un intermédiaire doivent suivre attentivement et sans délai les directives qui leur sont fournies par leur courtier en placement, courtier en valeurs, banque, société de fiducie ou tout autre intermédiaire.**

Les actionnaires de Savanna dont les actions ordinaires de Savanna sont détenues en leur nom, ou pour leur compte, par un intermédiaire et qui souhaitent se prévaloir d'un choix fiscal devraient communiquer directement avec leur intermédiaire pour connaître la marche à suivre pour faire un tel choix.

L'offre peut être acceptée jusqu'à la date et l'heure d'expiration, soit 23 h 59 (heure du Pacifique) le 24 mars 2017, à moins que l'offre ne soit écourtée ou prolongée par l'initiateur ou qu'elle ne soit retirée par ce dernier. L'initiateur peut prolonger la date et l'heure d'expiration dans certaines circonstances. Le délai de dépôt prévu aux termes de l'offre peut également être écourté dans certaines circonstances, en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, en conséquence de mesures prises par Savanna. Se reporter à la rubrique 5 de l'offre, « Avancement ou prolongation de l'échéance et modification de l'offre », qui se trouve dans l'offre et la note d'information initiales.

AVIS AUX ACTIONNAIRES AMÉRICAINS

L'offre d'échange vise les titres d'une société constituée à l'extérieur des États-Unis. L'offre est assujettie aux obligations d'information continue du Canada, qui sont différentes de celles qui sont en vigueur aux États-Unis. Les états financiers inclus ou intégrés par renvoi dans l'offre et note d'information ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes et il se peut qu'ils ne soient pas comparables aux états financiers des sociétés américaines.

Il pourrait être difficile pour vous de faire valoir les droits que vous confère la législation en valeurs mobilières fédérale des États-Unis ou toute réclamation que vous pouvez présenter aux termes de celle-ci, puisque l'initiateur est situé au Canada, et que certains ou la totalité de ses dirigeants ou de ses administrateurs peuvent être des résidents du Canada ou d'un autre pays à l'extérieur des États-Unis. Vous pourriez ne pas être en mesure de poursuivre une société canadienne ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal au Canada ou ailleurs à l'extérieur des États-Unis pour des infractions aux lois américaines sur les valeurs mobilières. Il pourrait être difficile d'obliger une société canadienne et les membres de son groupe à respecter un jugement d'un tribunal américain.

Vous devez savoir que l'initiateur peut acheter des titres autrement que dans le cadre de l'offre, entre autres sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations négociées de gré à gré.

CES TITRES N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION OU PAR AILLEURS ÉTÉ VISÉS AUX FINS DE LEUR PLACEMENT ET DE LEUR VENTE DANS LES ÉTATS SUIVANTS DES ÉTATS-UNIS : AL, AK, AZ, AR, CA, CO, CT, DE, DC, FL, IL, KY, LA, MD, MA, MT, NE, NV, NJ, NC, OH, OR, PA, PR, RI, TN, TX, UT, VA, WA, WV ET WY; ET AUCUNE VENTE NI OFFRE DE VENTE NI LA SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT NE PEUT ÊTRE FAITE DANS CES ÉTATS, SAUF AUX PERSONNES ADMISSIBLES À TITRE D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DISPENSÉS DANS CES ÉTATS DES ÉTATS-UNIS.

Contrepartie aux termes de l'offre

Chaque porteur d'actions ordinaires dont il est pris livraison des actions ordinaires de Savanna par l'initiateur aura le droit de recevoir, à l'égard de ses actions ordinaires de Savanna, 0,1300 action ordinaire de l'initiateur (la « **contrepartie en actions** ») et 0,20 \$ en espèces (la « **contrepartie en espèces** ») et, avec la contrepartie en actions, la « **contrepartie aux termes de l'offre** ») en échange de chaque action ordinaire de Savanna.

Un porteur d'actions ordinaires qui échange ses actions ordinaires de Savanna contre la contrepartie aux termes de l'offre, qui n'est pas un porteur admissible (défini à l'étape 4 de la présente lettre d'envoi) et qui a fait part de son intention de faire un choix fiscal conjoint avec l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») (conformément à l'étape 4 de la présente lettre d'envoi) sera automatiquement considéré comme ayant, dans le cadre de l'offre, disposé d'une partie de ces actions ordinaires de Savanna en échange de la contrepartie en actions et ayant disposé du reste de ces actions ordinaires de Savanna en échange de la contrepartie en espèces.

Un porteur d'actions ordinaires qui a déjà déposé ses actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre, qui n'a pas révoqué leur dépôt et qui ne dépose pas la présente lettre d'envoi auprès du dépositaire sera considéré comme ayant disposé d'une partie de ces actions ordinaires Savanna en échange de la contrepartie en actions et ayant disposé du reste de ces actions ordinaires de Savanna en échange de la contrepartie en espèces.

La tranche relative de chaque action ordinaire de Savanna qui est considérée comme ayant fait l'objet d'une disposition en échange d'une contrepartie en espèces est calculée comme suit :

$$\frac{0,20 \$}{0,20 \$ + (0,1300 * \text{le cours moyen pondéré des actions ordinaires de l'initiateur pour les cinq jours de bourse qui précèdent l'acceptation des actions ordinaires de Savanna déposées à des fins de règlement par l'initiateur})}$$

La tranche relative de chaque action ordinaire de Savanna qui est considérée comme ayant fait l'objet d'une disposition en échange d'une contrepartie en actions est calculée comme suit :

$$\frac{(0,1300 * \text{le cours moyen pondéré des actions ordinaires de l'initiateur pour les cinq jours de bourse qui précèdent l'acceptation des actions ordinaires de Savanna déposées à des fins de règlement par l'initiateur})}{0,20 \$ + (0,1300 * \text{le cours moyen pondéré des actions ordinaires de l'initiateur pour les cinq jours de bourse qui précèdent l'acceptation des actions ordinaires de Savanna déposées à des fins de règlement par l'initiateur})}$$

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires de l'initiateur pour les cinq jours de bourse qui précèdent l'acceptation des actions ordinaires de Savanna déposées à des fins de règlement par l'initiateur et la tranche relative de chaque action ordinaire de Savanna considérée comme ayant fait l'objet d'une disposition en échange d'une contrepartie en espèces et d'une contrepartie en actions, selon le cas, seront affichés sur le site Web de l'initiateur (www.totalenergy.ca) suivant l'acceptation des actions ordinaires de Savanna déposées à des fins de règlement par l'initiateur.

Un porteur d'actions ordinaires qui est un porteur admissible (défini à l'étape 4 de la présente lettre d'envoi) et qui a fait part de son intention de faire un choix fiscal conjoint avec l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt (conformément à l'étape 4 de la présente lettre d'envoi) sera automatiquement considéré comme ayant, dans le cadre de l'offre, procédé à une seule disposition de l'ensemble de ses actions ordinaires de Savanna déposées en réponse à l'offre en échange d'une combinaison de la contrepartie en espèces et de la contrepartie en actions.

Le dépositaire ou l'agent d'information (dont les adresses et les numéros de téléphone figurent à la dernière page de la lettre d'envoi) ou votre courtier ou autre intermédiaire peuvent vous aider à remplir la lettre d'envoi. Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre et dont les actions ordinaires de Savanna sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire devraient suivre attentivement et sans délai les directives que leur fournit leur courtier en placement, courtier en valeurs, banque, société de fiducie ou autre intermédiaire afin de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir déposer leurs actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre.

Tous les paiements en espèces prévus dans l'offre seront versés en dollars canadiens.

LA LIVRAISON D'UNE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLES QUI SONT INDIQUÉES À LA DERNIÈRE PAGE D'UNE TELLE LETTRE D'ENVOI NE CONSTITUERA PAS UNE

LIVRAISON VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LA LETTRE D'ENVOI DANS L'ESPACE PRÉVU À CETTE FIN. EN OUTRE, CHAQUE PORTEUR D' ACTIONS ORDINAIRES DOIT FOURNIR L'INFORMATION PRÉVUE À L'ÉTAPE 5 DE LA LETTRE D'ENVOI ET DOIT REMPLIR ET DÉPOSER LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS OU LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ DE L'IRS S'IL EST UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN. SE REPORTER À LA DIRECTIVE 11 CI-APRÈS.

À : TOTAL ENERGY SERVICES INC.
ET À : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., À TITRE DE DÉPOSITAIRE

ÉTAPE 1 : DÉPÔT DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA

Tous les porteurs d'actions ordinaires qui remettent la présente lettre d'envoi doivent remplir cette étape.

Dans le cadre de l'offre, le soussigné remet par les présentes à l'initiateur les actions ordinaires de Savanna décrites ci-après (et, s'il y a lieu, joint le ou les certificats ou le relevé du SID représentant ces actions ordinaires de Savanna) et, sous réserve uniquement des dispositions de l'offre concernant la révocation et l'irrévocabilité, accepte irrévocablement l'offre visant ces actions ordinaires de Savanna conformément aux modalités et sous réserve des conditions établies dans l'offre.

DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA DÉPOSÉES			
Numéro(s) de certificat* (s'il y a lieu)	Nom auquel les actions ordinaires de Savanna sont immatriculées** (veuillez écrire en caractères d'imprimerie le ou les noms tels qu'ils figurent sur le ou les certificats ou le relevé du SID)	Nombre d'actions ordinaires de Savanna représentées par le ou les certificats ou le relevé du SID	Nombre d'actions ordinaires de Savanna déposées***
TOTAL :			

(Si l'espace fourni ci-dessus est insuffisant, veuillez joindre aux présentes une liste selon le modèle qui précède.)

* Il n'est pas nécessaire d'inscrire un numéro de certificat si les actions ordinaires de Savanna sont représentées par un relevé du SID. Le système d'inscription directe (SID) est un système qui permet de détenir des actions sous forme d'inscription en compte sans que soit délivré un certificat matériel d'actions attestant la propriété. Les actions sont plutôt détenues et inscrites électroniquement dans les systèmes d'inscription de l'agent des transferts d'un émetteur et leur propriété peut être confirmée dans le relevé du SID.

** Si des actions ordinaires de Savanna sont immatriculées à plusieurs noms, une lettre d'envoi distincte doit être envoyée à l'égard de chaque porteur d'actions ordinaires inscrit. Se reporter à la directive 3 ci-après.

*** À moins d'indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires de Savanna attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Se reporter à la directive 6 ci-après.

ÉTAPE 2 : AUTORISATION/SIGNATURE

Tous les porteurs d'actions ordinaires qui remettent la présente lettre d'envoi doivent remplir cette étape.

Par les présentes, le porteur d'actions ordinaires soussigné :

1. accuse réception de l'offre et de la note d'information initiales et de l'avis de changement et de modification et reconnaît qu'il conclut une convention exécutoire avec l'initiateur conformément aux modalités et aux conditions de l'offre;
2. transmet avec les présentes le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna décrites précédemment à des fins de transfert aux termes de l'offre;
3. remet à l'initiateur, avec prise d'effet à compter de la date à laquelle l'initiateur prend livraison des actions ordinaires de Savanna et les règle, tous les droits, titres et intérêts dans l'ensemble des actions ordinaires de Savanna attestées par le ou les certificats ou le relevé du SID envoyés avec les présentes (les « **actions ordinaires de Savanna déposées** ») et approuve, constitue et nomme irrévocablement chaque dirigeant de l'initiateur ainsi que toute autre personne désignée par l'initiateur par écrit (chacun, une « **personne désignée** ») à titre de mandataires, de représentants et de fondés de pouvoir véritables et légitimes du soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution et de resubstitution (cette procuration étant réputée un pouvoir irrévocable assorti d'un intérêt), relativement aux actions ordinaires de Savanna déposées pour faire ce qui suit :
 - a) enregistrer ou inscrire le transfert et/ou l'annulation des actions ordinaires de Savanna déposées dans le registre approprié tenu par la Société ou pour son compte;
 - b) tant que les actions ordinaires de Savanna déposées sont immatriculées ou inscrites au nom du porteur d'actions ordinaires (qu'elles soient ou non actuellement ainsi immatriculées ou inscrites), exercer tous les droits de ce porteur d'actions ordinaires, y compris le droit de voter, de signer et de remettre la totalité des procurations, des autorisations ou des consentements (dont la teneur et le modèle conviennent à l'initiateur) à l'égard de la totalité ou d'une partie des actions ordinaires de Savanna déposées, de révoquer ces procurations, autorisations ou consentements et d'y désigner une ou plusieurs personnes à titre de fondés de pouvoir de ce porteur d'actions ordinaires à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées à toutes fins utiles, notamment relativement à une ou à plusieurs assemblées des porteurs de titres pertinents de la Société (qu'il s'agisse d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou autre ou d'une reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report, y compris une assemblée convoquée aux fins de l'examen d'une opération d'acquisition ultérieure);
 - c) signer, endosser et négocier pour ce porteur d'actions ordinaires et en son nom tous les chèques ou autres instruments représentant une distribution (définie aux présentes) payable au porteur d'actions ordinaires ou à son ordre ou endossés en sa faveur;
 - d) exercer tout autre droit d'un porteur d'actions ordinaires de Savanna;
4. reconnaît que la livraison des actions ordinaires de Savanna déposées est effectuée uniquement à leur réception en bonne et due forme par le dépositaire et que le risque de perte des actions ordinaires de Savanna déposées est transféré uniquement à ce moment;
5. révoque la totalité des pouvoirs autres que ceux conférés par la présente lettre d'envoi, que ce soit à titre de mandataire, de représentant ou de fondé de pouvoir ou à un autre titre, qu'il a accordés ou convenu d'accorder antérieurement à quelque moment que ce soit à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées et convient qu'aucun pouvoir ultérieur, que ce soit à titre de mandataire, de représentant ou de fondé de pouvoir ou à un autre titre, ne sera accordé à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées;

6. s'engage à s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires de Savanna déposées qui ont fait l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement dans le cadre de l'offre à une assemblée des porteurs d'actions ordinaires de Savanna (qu'il s'agisse d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou autre ou d'une reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report) et à s'abstenir d'exercer tout autre droit ou privilège rattaché à ces actions ordinaires de Savanna déposées ou d'agir par ailleurs à leur égard. Le soussigné s'engage à signer et à remettre à l'occasion à l'initiateur, à la demande et aux frais de ce dernier, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, dans une forme et à des conditions que l'initiateur juge satisfaisantes, relativement aux actions ordinaires de Savanna déposées. Le soussigné s'engage également à désigner dans ces procurations la ou les personnes que l'initiateur a désignées à titre de fondés de pouvoir du soussigné à l'égard de la totalité ou d'une partie des actions ordinaires de Savanna déposées;

7. reconnaît et convient que, sous réserve des modalités et des conditions de l'offre et sous réserve, plus particulièrement, de la révocation valable d'un dépôt d'actions ordinaires de Savanna déposées par le porteur d'actions ordinaires soussigné ou pour son compte, et sous réserve de ce qui est décrit ci-après, en acceptant l'offre en utilisant l'une des procédures décrites dans l'offre, le porteur d'actions ordinaires soussigné cède irrévocablement à l'initiateur et l'initiateur acquerra, libres et quittes de toutes charges, restrictions, créances, de tous grèvements ou intérêts opposés et de tous droits en équité ou droits conférés à autrui, tous les droits et avantages qui sont conférés à ce porteurs d'actions ordinaires par les actions ordinaires de Savanna déposées auprès du dépositaire en réponse de l'offre, et tous les droits et avantages découlant de ces actions ordinaires de Savanna déposées, notamment l'ensemble des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des biens et des autres intérêts (individuellement, une « **distribution** » et collectivement, les « **distributions** ») qui peuvent être déclarés, versés, cumulés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées, ou de l'une d'entre elles, à compter du 9 décembre 2016 (soit la date de l'offre), y compris l'ensemble des dividendes, des distributions ou des paiements sur ces distributions;

(Si, malgré la cession qui précède, des distributions sont reçues par le porteur d'actions ordinaires soussigné ou lui sont payables, alors a) l'initiateur disposera de tous les droits et privilèges du propriétaire d'une telle distribution, et la distribution est reçue et conservée par le porteur d'actions ordinaires en question pour le compte de l'initiateur et doit être remise et transférée sans délai par le porteur d'actions ordinaires au dépositaire pour le compte de l'initiateur, accompagnée des documents de transfert appropriés (dont le modèle et la teneur sont satisfaisants pour l'initiateur); ou b) à sa seule appréciation, l'initiateur peut, en lieu et place d'une telle remise ou d'un tel transfert, réduire le montant de la contrepartie devant être versée au porteur d'actions ordinaires en question aux termes de l'offre en déduisant : i) un montant approprié (établi par l'initiateur, à sa seule appréciation) de la partie en espèces de la contrepartie payable au porteur d'actions ordinaires (qui peut représenter la totalité de la partie en espèce de cette contrepartie); ou ii) du nombre d'actions ordinaires de l'initiateur qui pourraient par ailleurs être émises par l'initiateur au porteur d'actions ordinaires aux termes de l'offre un nombre d'actions ordinaires de l'initiateur dont la valeur correspond au montant ou à la valeur de la distribution, comme l'établit l'initiateur, à sa seule appréciation (ou une combinaison des deux, comme l'établit l'initiateur, à sa seule appréciation);

8. déclare et garantit ce qui suit :

a) le soussigné détient les actions ordinaires de Savanna déposées et a tous les pouvoirs pour signer et livrer la présente lettre d'envoi ou faire en sorte que le transfert par inscription en compte soit effectué (selon le cas) et pour déposer, vendre, céder et transférer les actions ordinaires de Savanna déposées (ainsi que toute distribution connexe);

b) les actions ordinaires de Savanna déposées et les distributions connexes n'ont pas été vendues, cédées ou transférées, et aucune convention n'a été conclue dans le but de vendre, de céder ou de transférer des actions ordinaires de Savanna déposées ou des distributions connexes, à une autre personne, autrement qu'aux termes de l'offre;

- c) le dépôt des actions ordinaires de Savanna déposées du soussigné et des distributions connexes est conforme aux lois applicables;
 - d) tous les renseignements inscrits par le soussigné dans la présente lettre d'envoi sont complets, véridiques et exacts;
 - e) au moment de la prise de livraison et du règlement des actions ordinaires de Savanna déposées par l'initiateur conformément aux modalités de l'offre, celui-ci acquerra un titre valable sur celles-ci (et sur toute distribution connexe), libre et quitte de privilèges, de restrictions, de charges, de grèvements, de créances et de droits de tiers;
 - f) le soussigné n'agit pas pour le compte ou à l'avantage d'une personne située dans un territoire dans lequel le fait d'accepter l'offre contreviendrait aux lois du territoire en question et n'est pas dans un tel territoire ni ne remet la présente lettre d'envoi d'un tel territoire;
 - g) les déclarations et garanties qui précèdent continueront de s'appliquer après la réalisation de l'offre et la livraison au dépositaire des actions ordinaires de Savanna déposées et de toute distribution connexe;
9. signera, sur demande, les avals de signatures ou les documents supplémentaires, les transferts et les autres garanties que l'initiateur peut demander raisonnablement pour réaliser la vente, la cession et le transfert des actions ordinaires de Savanna déposées (y compris, le cas échéant, des distributions) à l'initiateur;
10. comprend et reconnaît qu'aucun certificat matériel d'actions ordinaires de l'initiateur ne sera délivré aux porteurs d'actions ordinaires à la prise de livraison et au règlement des actions ordinaires de Savanna déposées. Un relevé du SID sera plutôt remis par le dépositaire, et les actions ordinaires de l'initiateur seront détenues au nom du porteur d'actions ordinaires applicable et inscrites électroniquement dans les registres de l'initiateur;
11. donne la directive à l'initiateur et au dépositaire, après la réception de la présente lettre d'envoi (et du ou des certificats ou du relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna déposés avec les présentes) et après la réalisation de l'offre, de mettre à la poste un relevé du SID représentant la contrepartie en actions et un chèque représentant la contrepartie en espèces en échange des actions ordinaires de Savanna déposées, par courrier affranchi de première classe, ou de conserver ce relevé du SID représentant la contrepartie en actions et ce chèque représentant la contrepartie en espèces aux fins de leur remise en mains propres, conformément aux directives données ci-après. Les relevés du SID et les chèques postés conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste;
12. reconnaît que le dépositaire agira à titre de mandataire du soussigné afin de recevoir de l'initiateur un relevé du SID représentant la contrepartie en actions et un chèque représentant la contrepartie en espèces, et la réception de ceux-ci par le dépositaire constituera leur réception par le soussigné;
13. reconnaît que chaque pouvoir conféré par le soussigné ou que le soussigné convient de conférer dans la présente lettre d'envoi (y compris la soumission réputée en cas de transfert par inscription en compte) est irrévocable et peut être exercé en cas de toute incapacité légale ultérieure du porteur d'actions ordinaires visé et continuera d'avoir effet, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du porteur d'actions ordinaires, et toute obligation du porteur d'actions ordinaires aux termes des présentes liera les héritiers, les exécuteurs testamentaires, administrateurs, les fondés de pouvoir, les représentants successoraux, les successeurs et les ayants droit ou ayants cause du porteur d'actions ordinaires;
14. reconnaît que s'il n'est pas pris livraison d'actions ordinaires de Savanna et qu'elles ne sont pas réglées aux termes de l'offre pour une raison quelconque, ou si des certificats ou des relevés du SID sont déposés à l'égard d'un plus grand nombre d'actions ordinaires de Savanna que les actions ordinaires de Savanna

remises, le ou les certificats relatifs aux actions ordinaires de Savanna dont il n'est pas pris livraison et qui ne sont pas réglées seront retournés (ou, s'il y a lieu, un nouveau relevé du SID sera délivré), aux frais de l'initiateur, au porteur d'actions ordinaires soussigné après les date et heure d'expiration ou la résiliation de l'offre. Sauf indication contraire et conformément aux directives indiquées dans la case « A » ou la case « B » de l'étape 3 des présentes, les certificats ou les relevés du SID représentant des actions ordinaires de Savanna dont il n'est pas pris livraison et qui ne sont pas réglées seront envoyés à l'adresse du porteur d'actions ordinaires inscrit indiquée dans la liste de porteurs d'actions ordinaires fournie à l'initiateur par la Société;

15. comprend et reconnaît que le soussigné recevra la contrepartie aux termes de l'offre offerte à l'égard des actions ordinaires de Savanna déposées uniquement après que l'offre est réalisée, qu'il est pris livraison des actions ordinaires de Savanna par l'initiateur et qu'elles sont réglées par ce dernier, que le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna déposées, dans une forme permettant le transfert, avec une lettre d'envoi dûment signée (ou un fac-similé de celle-ci portant une signature manuscrite) parviennent au dépositaire à l'une des adresses indiquées à la dernière page de la lettre d'envoi, avec les autres documents que le dépositaire peut exiger, et que les certificats ou le relevé du SID sont traités aux fins de paiement par le dépositaire. Il est en outre entendu qu'aucune somme ne sera payée ou payable par l'initiateur ou le dépositaire, en aucun cas, en raison d'un retard dans l'échange d'actions ordinaires de Savanna ou la remise de la contrepartie aux termes de l'offre à une personne donnée au titre des actions ordinaires de Savanna dont il est pris livraison aux termes de l'offre. Se reporter à la rubrique 6 de l'offre, « Prise de livraison et paiement des actions ordinaires de Savanna déposées », qui se trouve dans l'offre et la note d'information initiales. **Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent accepter l'offre ne seront pas tenus de payer des frais ou des courtages s'ils déposent leurs actions ordinaires de Savanna directement auprès du dépositaire;**
16. reconnaît que l'offre n'est pas faite à des porteurs d'actions ordinaires résidant dans un territoire où sa présentation ou son acceptation ne serait pas conforme aux lois de ce territoire et qu'aucun dépôt ne sera accepté de ces porteurs d'actions ordinaires ou pour leur compte.

SIGNATURE DU PORTEUR D' ACTIONS ORDINAIRES

En date du : _____

Signature autorisée du garant (s'il y a lieu en vertu de la directive 4 des présentes)

Signature du porteur d'actions ordinaires ou du représentant autorisé (se reporter aux directives 3, 4 et 5 des présentes)

Nom du garant (en caractères d'imprimerie ou imprimé)

Nom du porteur d'actions ordinaires (en caractères d'imprimerie ou imprimé)

Adresse du garant (en caractères d'imprimerie ou imprimé)

Nom du représentant autorisé, s'il y a lieu (en caractères d'imprimerie ou imprimé)

Adresse du porteur d'actions ordinaires

Numéro de téléphone le jour du porteur d'actions ordinaires ou du représentant autorisé

Numéro d'assurance sociale ou numéro d'identification du contribuable de résident des États-Unis du porteur d'actions ordinaires **(doit être fourni)**

**ÉTAPE 3 : DIRECTIVES POUR LE RÈGLEMENT ET LA LIVRAISON/DIRECTIVES POUR LA
REMISE EN MAINS PROPRES**

Tous les porteurs d'actions ordinaires qui remettent la présente lettre d'envoi doivent remplir cette étape.

VEUILLEZ REMPLIR LA CASE « A » OU LA CASE « B ». SE REPORTER AUX DIRECTIVES 3, 4 ET 5 DES PRÉSENTES.

CASE « A »
DIRECTIVES POUR LE RÈGLEMENT ET LA LIVRAISON
<input type="checkbox"/>
Délivrer le relevé du SID représentant la contrepartie en actions et un chèque représentant la contrepartie en espèces au nom de la personne qui a signé ci-dessus et envoyer le relevé du SID et le chèque : i) à l'adresse de cette personne indiquée dans la liste des actionnaires de Savanna fournie à l'initiateur par la Société, s'il n'y a aucune adresse inscrite ci-après; ou ii) si une adresse a été inscrite ci-après, à cette adresse :

(Nom)

(Adresse)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal (ou ZIP))

(Numéro de téléphone – heures ouvrables)

CASE « B »
DIRECTIVES POUR LA REMISE EN MAINS PROPRES
Délivrer le relevé du SID représentant la contrepartie en actions et un chèque représentant la contrepartie en espèces au nom de la personne qui a signé ci-dessus et conserver le relevé du SID et le chèque aux fins de leur remise en mains propres au bureau du dépositaire choisi ci-après :
(Veuillez cocher l'une des cases)
<input type="checkbox"/>
Calgary
600, 530 – 8 th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3S8 À l'attention de : Corporate Actions
<input type="checkbox"/>
Toronto
100 University Avenue, 8 th Floor Toronto (Ontario) M5J 2Y1 À l'attention de : Corporate Actions

VEUILLEZ REMPLIR LA CASE « C » OU LA CASE « D », SELON LE CAS.

CASE « C »
<input type="checkbox"/>
Cochez cette case si les actions ordinaires de Savanna sont déposées aux termes d'un avis de livraison garantie déjà envoyé au bureau de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, du dépositaire et remplissez ce qui suit :

(Nom du porteur d'actions ordinaires inscrit)

(Date de livraison garantie)

(Nom de l'établissement qui a garanti la livraison)

CASE « D »
COURTIER EN PLACEMENT OU COURTIER EN VALEURS SOLLICITANT L'ACCEPTATION DE L'OFFRE (Se reporter à la directive 8 des présentes)

(Société)

(Représentant inscrit)

(Numéro de téléphone)

(Adresse)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal (ou ZIP))
<input type="checkbox"/>
Cochez cette case si la liste des porteurs véritables est jointe

ÉTAPE 4 : CHOIX AU TITRE DU REPORT D'IMPÔT PRÉVU À L'ARTICLE 85
POUR LES PORTEURS ADMISSIBLES

Comme il est décrit à la rubrique 1 de l'avis de changement et de modification, « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes », un porteur admissible peut obtenir un report d'impôt complet ou partiel à l'égard de la disposition d'actions ordinaires de Savanna aux termes de l'offre en déposant, auprès de l'Agence du revenu du Canada (et, s'il y a lieu, d'une autorité fiscale provinciale) un choix conjoint du porteur admissible et de l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») et des dispositions correspondantes de toute loi sur l'impôt sur le revenu provinciale applicable (collectivement, un « **choix fiscal** »).

Un « **porteur admissible** » s'entend d'un porteur d'actions ordinaires qui est a) un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et qui n'est pas exonéré d'impôt au Canada aux termes de la Loi de l'impôt ou b) d'une société de personnes, dont un associé est un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et n'est pas exonéré d'impôt au Canada aux termes de la Loi de l'impôt.

Les porteurs admissibles devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour savoir s'ils devraient faire un choix fiscal. Les porteurs admissibles qui souhaitent se prévaloir d'un choix fiscal doivent consulter les directives et les renseignements à ce sujet qui se trouvent sur le site Web de l'initiateur (www.totalenergy.ca). Un porteur admissible doit fournir les renseignements nécessaires conformément aux procédures qui se trouvent sur le site Web dans les 90 jours suivant la disposition des actions ordinaires de Savanna aux termes de l'offre.

Sauf en ce qui concerne la signature du choix par l'initiateur, le respect de toutes les autres exigences qui doivent être remplies afin d'effectuer un choix fiscal valide incombera uniquement au porteur admissible exerçant ce choix. Par conséquent, l'initiateur ne sera pas responsable des impôts, des taxes, des intérêts, des pénalités, des dommages-intérêts ou des frais découlant de l'omission de quiconque de dûment remplir un formulaire de choix fiscal ou de le produire dûment dans les délais prescrits et sous la forme prescrite dans la Loi de l'impôt (ou les dispositions correspondantes de toute loi sur l'impôt sur le revenu provinciale applicable). L'initiateur se réserve le droit de ne pas signer et de ne pas retourner à un porteur admissible en vue d'un dépôt un formulaire de choix fiscal qui lui a été envoyé si : i) il n'est pas dûment rempli et signé par un porteur admissible qui a fait part de son intention de faire un choix fiscal conjoint avec l'initiateur dans la présente lettre d'envoi; ou ii) il n'est pas reçu par l'initiateur dans les 90 jours suivant la disposition des actions ordinaires de Savanna aux termes de l'offre.

En cochant la case ci-après pour faire part de son intention de faire un choix fiscal conjoint avec l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt, le soussigné i) déclare que le propriétaire véritable des actions ordinaires de Savanna est un porteur admissible et ii) convient et reconnaît qu'il incombe au porteur admissible de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les exigences qui doivent être remplies afin d'effectuer un choix fiscal valide.

- Cochez ici si le propriétaire véritable des actions ordinaires de Savanna i) est un porteur admissible et ii) souhaite faire un choix fiscal conjoint avec l'initiateur aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt (ou des dispositions correspondantes de toute loi fiscale provinciale applicable).

Les porteurs d'actions ordinaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour savoir s'ils devraient faire un choix fiscal et connaître la marche à suivre pour en faire un. Il incombe au porteur d'actions ordinaires de prendre les mesures nécessaires pour faire un choix fiscal en bonne et due forme.

Si un porteur admissible coche la case qui précède, mais omet de préparer et/ou de déposer un choix fiscal aux termes des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt, il ne pourra se prévaloir d'aucun report d'impôt aux termes : i) des paragraphes 85(1) ou (2) de la Loi de l'impôt; ou ii) du paragraphe 85.1(1) de la Loi de l'impôt.

ÉTAPE 5 : DÉCLARATION D'UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN

Tous les porteurs d'actions ordinaires doivent remplir cette étape.

Indiquez si vous êtes un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain.

- La personne qui appose sa signature ci-dessus déclare qu'elle n'est pas un actionnaire américain et qu'elle n'agit pas pour le compte d'un actionnaire américain.
- La personne qui appose sa signature ci-dessus déclare qu'elle est un actionnaire américain ou qu'elle agit pour le compte d'un actionnaire américain.

Un « **actionnaire américain** » est un porteur d'actions ordinaires qui est A) une personne dont l'adresse (telle qu'elle figure dans le registre des porteurs d'actions ordinaires de la Société) est située aux États-Unis ou dans tout territoire ou toute possession des États-Unis ou qui fournit une adresse à la case « A » qui est située aux États-Unis, dans tout territoire ou toute possession des États-Unis; ou B) une personne des États-Unis (*U.S. person*) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis.

Si vous êtes un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain, vous devez, afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve, remplir le formulaire intitulé Form W-9 de l'Internal Revenue Service (« **IRS** »), joint aux présentes, ou fournir par ailleurs une attestation indiquant que vous êtes exonéré de la retenue d'impôt de réserve, comme le prévoit la directive 11 des présentes. Si vous êtes un actionnaire américain mais que vous n'êtes pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral des États-Unis ou que vous n'agissez pas pour le compte d'une telle personne des États-Unis, vous devez alors remplir le formulaire intitulé Form W-8 approprié de l'IRS afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve. Si vous avez besoin d'un formulaire W-8 de l'IRS, veuillez communiquer avec le dépositaire. Ces formulaires sont également disponibles (en anglais) sur le site Web de l'IRS à l'adresse www.irs.gov.

DIRECTIVES

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) Les porteurs d'actions ordinaires qui souhaitent accepter l'offre doivent remplir et signer une lettre d'envoi en bonne et due forme et la déposer, ou un fac-similé de celle-ci portant une signature manuscrite, avec le ou les certificats ou un relevé du SID représentant leurs actions ordinaires de Savanna et tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, avant les date et heure d'expiration, auprès du dépositaire, à l'un des bureaux du dépositaire dont les adresses figurent à la dernière page de la lettre d'envoi.
- b) Le mode de livraison du ou des certificats ou du relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna, de la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis est au choix et au risque du porteur d'actions ordinaires qui les remet. L'initiateur recommande que ces documents soient remis en mains propres au dépositaire et qu'un récépissé soit obtenu. Si le ou les certificats ou un relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna et les autres documents seront envoyés par la poste, il est recommandé de les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, dûment assuré, et il est suggéré que la mise à la poste soit faite suffisamment de temps avant les date et heure d'expiration pour permettre la réception des documents par le dépositaire avant les heure et date d'expiration. La livraison ne sera réputée avoir été faite qu'au moment où le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna et les autres documents pertinents auront été réellement reçus par le dépositaire. **Un porteur d'actions ordinaires qui souhaite déposer des actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre et dont les actions ordinaires de Savanna sont immatriculées au nom d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire devrait communiquer immédiatement avec cet intermédiaire afin de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir déposer les actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre.**

Les porteurs d'actions ordinaires qui ont déjà déposé leurs actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre, qui n'ont pas révoqué leur dépôt et qui ne déposent pas la présente lettre d'envoi auprès du dépositaire seront considérés comme ayant disposé d'une partie de leurs actions ordinaires Savanna en échange de la contrepartie en actions et ayant disposé du reste de leurs actions ordinaires de Savanna en échange de la contrepartie en espèces selon les proportions décrites à la rubrique « Contrepartie aux termes de l'offre » à la page 4 de la présente lettre d'envoi.

- c) Malgré ce qui précède, les porteurs d'actions ordinaires peuvent également accepter l'offre en utilisant une version antérieure de la lettre d'envoi remise aux porteurs d'actions ordinaires relativement à l'offre initiale. Les porteurs d'actions ordinaires qui ont déposé leurs actions ordinaires de Savanna en bonne et due forme en réponse à l'offre sans avoir révoqué leur dépôt n'ont aucune autre mesure à prendre pour accepter l'offre, sauf s'ils veulent se prévaloir du choix fiscal décrit dans la présente lettre d'envoi, auquel cas, ces porteurs d'actions ordinaires doivent remettre la présente lettre d'envoi au dépositaire. Le fait de ne pas remettre la présente lettre d'envoi au dépositaire peut empêcher un porteur d'actions ordinaires de se prévaloir du choix fiscal décrit dans la présente lettre d'envoi.

2. Procédures de livraison garantie

Comme il est indiqué à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », un porteur d'actions ordinaires qui souhaite accepter l'offre et a) dont le ou les certificats ou le relevé du SID représentant ses actions ordinaires de Savanna ne sont pas disponibles immédiatement; b) qui ne peut suivre une procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires de Savanna en temps opportun; ou c) qui n'est pas en mesure de faire parvenir le ou les certificats ou le relevé du SID relatifs aux actions ordinaires de Savanna applicables ainsi qu'une lettre d'envoi et tous les autres documents requis (s'il y a lieu) au dépositaire au plus tard

aux date et heure d'expiration peut néanmoins déposer ses actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre dans la mesure où toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dépôt est fait **seulement** au bureau principal du dépositaire à Calgary, en Alberta, ou à Toronto, en Ontario, par un établissement admissible ou par l'entremise de celui-ci;
- b) un avis de livraison garantie (ou un fac-similé de celui-ci portant une signature manuscrite), dûment rempli et signé, accompagné d'une garantie de livraison d'un établissement admissible dans la forme prévue dans l'avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à son bureau principal de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, avant les date et heure d'expiration;
- c) le ou les certificats ou le relevé du SID représentant les actions ordinaires de Savanna applicables en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci portant une signature manuscrite) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, un relevé du SID représentant ces actions ordinaires de Savanna, accompagnés des avals de signature exigés, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, au plus tard à 23 h 59 (heure du Pacifique) le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant les date et heure d'expiration.

L'avis de livraison garantie peut être remis au dépositaire en mains propres, par messenger ou par la poste uniquement à son bureau principal de Calgary, en Alberta, ou de Toronto, en Ontario, ou être transmis par télécopieur au numéro indiqué à la dernière page de l'avis de livraison garantie, et doit comprendre un aval de signature d'un établissement admissible dans la forme prévue dans l'avis de livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie, d'une lettre d'envoi, du ou des certificats ou du relevé du SID qui l'accompagnent et des autres documents requis à une adresse, ou la transmission par télécopieur (s'il y a lieu) à un numéro, autre que ceux indiqués à la dernière page de l'avis de livraison garantie ne constituera pas une livraison valable au dépositaire.

Aux fins de la présente directive 2 et des directives 3 et 4 des présentes, un « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'annexe I, une banque commerciale ou une société de fiducie aux États-Unis, un membre du Securities Transfer Association Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement des organisations participantes d'une bourse de valeurs reconnue au Canada et/ou aux États-Unis, des membres de l'OCRCVM, des membres de la National Association of Securities Dealers ou des banques ou des sociétés de fiducie aux États-Unis.

3. Signatures

Une lettre d'envoi doit être remplie, datée et signée par le porteur d'actions ordinaires ou par son représentant dûment autorisé (conformément à la directive 5).

- a) Si une lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit des actions ordinaires de Savanna déposées d'une façon correspondant en tous points au nom du porteur d'actions ordinaires inscrit tel qu'il figure sur le ou les certificats d'actions (s'il y a lieu) déposés avec les présentes et que les actions ordinaires de l'initiateur devant être reçues par le porteur d'actions ordinaires inscrit visé aux termes de l'offre doivent lui être livrées directement, il n'est pas nécessaire d'endosser le ou les certificats. **Si les actions ordinaires de Savanna déposées appartiennent à plusieurs porteurs inscrits, ces porteurs doivent tous signer une lettre d'envoi.**
- b) Si un certificat (s'il y a lieu) représentant des actions ordinaires de Savanna est immatriculé au nom d'une personne autre que le signataire de la lettre d'envoi ou si la contrepartie devant être reçue aux termes de l'offre doit être livrée à une personne autre que le porteur inscrit, le certificat doit être endossé ou accompagné d'une procuration appropriée, dans tous les cas, signé de façon à correspondre en tous points au nom du porteur inscrit tel qu'il figure sur le

certificat, la signature figurant sur le certificat ou la procuration devant être avalisée par un établissement admissible.

- c) Si des actions ordinaires de Savanna déposées sont immatriculées à des noms différents sur plusieurs certificats, il sera nécessaire de remplir, de signer et de soumettre autant de lettres d'envoi distinctes qu'il y a d'immatriculations différentes des actions ordinaires de Savanna déposées.

4. Aval des signatures

Sauf comme il est prévu ci-après dans la présente directive 4, aucun aval de signature n'est requis sur la lettre d'envoi dans les situations suivantes :

- a) la lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit des actions ordinaires de Savanna, et la signature correspond en tous points au nom du porteur d'actions ordinaires inscrit tel qu'il figure sur le ou les certificats d'actions (s'il y a lieu) déposés avec les présentes, et la contrepartie devant être reçue par le porteur d'actions ordinaires inscrit visé aux termes de l'offre doit être livrée directement à ce dernier;
- b) les actions ordinaires de Savanna sont déposées aux termes de l'offre pour le compte d'un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, toutes les signatures figurant sur la lettre d'envoi (et la ou les signatures du ou des porteurs inscrits, comme il est prévu à la directive 3 b) qui précède) doivent être avalisées par un établissement admissible.

5. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si une lettre d'envoi ou une procuration autorisant le transfert d'actions est signée par une personne agissant à titre d'exécuteur, de liquidateur testamentaire, d'administrateur, de fiduciaire ou de gardien ou pour le compte d'une société, d'une société de personnes ou d'une association ou est signée par toute autre personne agissant à titre de représentant, cette personne devrait l'indiquer en signant (dans l'espace prévu à cette fin ci-dessus) et la lettre d'envoi doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir. L'initiateur ou le dépositaire, à son appréciation, peut exiger de cette personne une preuve additionnelle de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

6. Dépôts partiels

Si moins de la totalité des actions ordinaires de Savanna attestées par un certificat ou un relevé du SID remis doivent être déposées, le nombre d'actions ordinaires de Savanna devant être déposées doit être indiqué dans l'espace prévu à cette fin dans la lettre d'envoi. Dans ce cas, de nouveaux certificats représentant le nombre d'actions ordinaires de Savanna non déposées ou un relevé du SID représentant le nombre d'actions ordinaires de Savanna non déposées seront envoyés au porteur d'actions ordinaires inscrit, à moins d'indication contraire du porteur d'actions ordinaires, aussitôt que possible après les date et heure d'expiration ou la fin ou le retrait de l'offre. Se reporter à la rubrique 7 de l'offre, « Retour des actions ordinaires de Savanna déposées », qui se trouve dans l'offre et la note d'information initiales. **Le nombre total d'actions ordinaires de Savanna attestées par tous les certificats ou relevés du SID remis sera réputé avoir été déposé à moins d'indication contraire.**

7. Directives pour le règlement et la livraison

Dans tous les cas, les porteurs d'actions ordinaires qui remettent la présente lettre d'envoi doivent remplir la case « A » ou la case « B » de l'étape 3 des présentes. Si ces cases ne sont pas remplies, la contrepartie aux termes de l'offre offerte pour les actions ordinaires de Savanna déposées (ou le ou les certificats relatifs aux actions ordinaires de Savanna déposées si l'offre n'est pas réalisée) sera postée à l'adresse indiquée dans la liste des actionnaires de Savanna fournie à l'initiateur par la Société.

8. Courtiers démarcheurs

Lorsque l'offre a été acceptée par l'entremise d'un courtier démarcheur, veuillez indiquer le nom du courtier en placement ou du courtier en valeurs ayant sollicité l'acceptation de l'offre en remplissant la case « D » de l'étape 3 des présentes. Si le dépôt représente plusieurs porteurs véritables, les renseignements portant sur tous les porteurs véritables doivent être fournis sur une liste qui doit être jointe au dépôt et transmise par le courtier démarcheur au lieu du dépôt conformément aux procédures énoncées dans les présentes.

9. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas assez d'espace dans la lettre d'envoi pour inscrire tous les certificats ou relevés du SID relatifs aux actions ordinaires de Savanna déposées, on peut y joindre une liste distincte, dûment signée par le ou les porteurs inscrits de la façon décrite à la directive 3 des présentes, où figurent les numéros de certificats, les relevés du SID et le nombre d'actions ordinaires de Savanna supplémentaires.
- b) Si des actions ordinaires de Savanna sont immatriculées sous diverses formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faudra signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente.
- c) Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel d'actions ordinaires de Savanna ne sera accepté.
- d) Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de l'avis de changement et de modification, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire ou de l'agent d'information aux bureaux indiqués à la dernière page de la présente lettre d'envoi. La présente lettre d'envoi peut également être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.
- e) Avant de remplir une lettre d'envoi, il est fortement recommandé à la personne qui appose sa signature ci-dessus de lire l'offre et note d'information qui l'accompagne et de soumettre toute question qu'elle peut avoir avec son conseiller en fiscalité.
- f) L'initiateur se réserve le droit, s'il le choisit à sa seule appréciation, de demander au dépositaire de faire abstraction de tout vice ou de toute irrégularité contenu dans une lettre d'envoi qui lui est transmise ou d'accepter une lettre d'envoi reçue après les date et heure d'expiration.
- g) La présente lettre d'envoi sera interprétée conformément aux lois de la province de l'Alberta et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et est régie par celles-ci.

10. Certificats perdus

Si vous avez perdu votre ou vos certificats d'actions ordinaires de Savanna, mais que vous souhaitez déposer vos actions ordinaires de Savanna en réponse à l'offre, vous devez remplir la lettre d'envoi dans la mesure possible et la déposer, avec une lettre décrivant les circonstances ayant donné lieu à la perte, auprès du dépositaire en respectant les procédures indiquées dans les présentes. Le dépositaire transmettra une copie de cette lettre à l'agent des transferts des actions ordinaires de Savanna, et cet agent des transferts vous communiquera les étapes nécessaires pour obtenir un certificat de remplacement pour vos actions ordinaires de Savanna, lequel devra parvenir au dépositaire avant les date et heure d'expiration.

11. Actionnaires des États-Unis et retenue d'impôt de réserve

Dans tous les cas, les porteurs d'actions ordinaires qui remettent la présente lettre d'envoi doivent remplir l'étape 5. Le dépositaire ne remettra la contrepartie aux termes de l'offre aux porteurs d'actions ordinaires que lorsque l'information requise par cette étape sera fournie.

En vertu des lois fiscales fédérales américaines, comme il est décrit plus amplement ci-après, l'initiateur (et son agent payeur) peut être tenu d'effectuer une retenue d'impôt de réserve à un taux de 28 % sur tout paiement en espèces (y compris le paiement de la contrepartie en espèces) versé à un actionnaire américain aux termes de l'offre.

Afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve sur un paiement effectué à un actionnaire américain (ou à une personne agissant pour le compte d'un actionnaire des États-Unis), chaque personne des États-Unis (définie aux présentes) doit fournir son numéro d'identification de contribuable (NIC) des États-Unis exact (habituellement, le numéro d'assurance sociale ou le numéro d'identification d'employeur fédéral des États-Unis de la personne), ou le NIC de la personne pour le compte de laquelle vous agissez, et certains autres renseignements en remplissant le formulaire W-9 de l'IRS inclus dans les présentes (en anglais). Se reporter aux directives incluses dans le formulaire W-9 de l'IRS. Si une personne des États-Unis n'a pas de NIC, elle doit demander un NIC en suivant les instructions fournies dans le formulaire W-9 de l'IRS et inscrire « Demandé » dans l'espace prévu pour le NIC. Si une personne des États-Unis ne fournit pas un NIC certifié avant le moment du paiement, une retenue d'impôt de réserve de 28 % sera prélevée sur les paiements en espèces qui lui sont versés. L'omission par une personne des États-Unis de fournir son NIC exact sur le formulaire W-9 de l'IRS peut l'exposer à des pénalités imposées par l'IRS. Des pénalités plus importantes sont prévues en cas de fausses déclarations qui, si elles sont volontaires, peuvent entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement ou les deux.

Certains porteurs d'actions ordinaires (y compris, notamment, des sociétés par actions) sont dispensés de ces exigences en matière d'information et de retenue d'impôt de réserve. Les personnes qui bénéficient d'une telle dispense et qui sont des personnes des États-Unis devraient indiquer leur statut de contribuable exonéré sur le formulaire W-9 de l'IRS en y inscrivant leur NIC exact, en cochant la case appropriée et en signant et en datant leur formulaire W-9 de l'IRS dans l'espace prévu à cette fin.

Si le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint ne s'applique pas à un actionnaire américain parce que ce porteur n'est pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis mais a donné une adresse postale aux États-Unis, ce porteur devra plutôt soumettre un formulaire W-8 approprié de l'IRS dûment rempli intitulé « Certificate of Foreign Status », signé sous peine de pénalités ou de parjure. Le formulaire W-8 approprié de l'IRS peut être obtenu auprès du dépositaire ou sur le site Web de l'IRS, au www.irs.gov.

Vous êtes une « **personne des États-Unis** » si vous êtes, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, un citoyen ou un résident des États-Unis (y compris une personne étrangère résidant aux États-Unis), une société par actions aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain créée ou organisée aux États-Unis, sous le régime des lois des États-Unis ou d'un État des États-Unis ou du district de Columbia, une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis quelle qu'en soit la source ou une fiducie si un tribunal américain est en mesure d'exercer la supervision principale à l'égard de son administration et qu'une ou plusieurs personnes des États-Unis sont autorisées à contrôler toutes les décisions importantes de cette fiducie (ou certaines autres fiducies qui en font le choix).

Chaque actionnaire américain est fortement invité à consulter son propre conseiller en fiscalité américain afin d'établir s'il est tenu de produire un formulaire W-9 de l'IRS, s'il est exonéré de la retenue d'impôt de réserve et de la déclaration d'information ou s'il est tenu de produire un formulaire W-8 de l'IRS.

UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS JOINT À LA LETTRE D'ENVOI OU, S'IL Y A LIEU, LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ DE L'IRS, POURRAIT ÊTRE ASSUJÉTI À LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE SUR TOUT PAIEMENT FAIT À CE PORTEUR AUX TERMES DE L'OFFRE. LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE N'EST PAS UN IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE. L'IMPÔT À PAYER DES PERSONNES ASSUJÉTIES À LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE SERA PLUTÔT RÉDUIT DU MONTANT DE L'IMPÔT RETENU. SI LA RETENUE DE RÉSERVE ENTRAÎNE UN TROP PAYÉ D'IMPÔT, UN REMBOURSEMENT PEUT ÊTRE OBTENU PAR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'IMPÔT AUPRÈS DE L'IRS. LE DÉPOSITAIRE NE PEUT REMBOURSER LES SOMMES RETENUES EN RAISON DE LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE.

12. Aide

Le dépositaire, l'agent d'information ou votre courtier en valeurs ou autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi (se reporter à la dernière page de la présente lettre d'envoi pour obtenir les adresses et les numéros de téléphone). Les porteurs d'actions ordinaires dont les actions ordinaires de Savanna sont immatriculées au nom d'un intermédiaire devraient communiquer avec celui-ci s'ils souhaitent accepter l'offre.

Avis concernant la protection des renseignements personnels

En remplissant la présente lettre d'envoi, vous consentez à ce que le dépositaire recueille, utilise et communique vos renseignements personnels contenus dans les présentes et ceux que vous pouvez fournir ou que le dépositaire peut recueillir légalement à l'occasion. Il peut s'agir de votre nom, de votre adresse, de votre numéro d'assurance sociale, du nombre de titres que vous détenez ou d'autres renseignements financiers. Le dépositaire recueillera, utilisera ou communiquera vos renseignements personnels uniquement aux fins décrites dans la présente lettre d'envoi, pour l'administration de votre compte ou à d'autres fins énoncées dans le Code de confidentialité du dépositaire (décrit ci-après) ou autorisées par la loi. Veuillez prendre note que le dépositaire peut recourir à des fournisseurs de services au Canada ou à l'étranger pour le traitement et/ou la conservation de vos renseignements personnels aux fins indiquées ci-dessus. Les renseignements traités ou gérés par ces fournisseurs de services peuvent être visés par les lois applicables dans les pays où ils sont traités ou conservés. Le dépositaire a établi un Code de confidentialité, dans lequel il vous présente ses pratiques relatives aux renseignements et la façon dont il protège vos renseignements personnels. On peut en obtenir un exemplaire sur le site Web du dépositaire, à l'adresse www.computershare.com, ou par écrit, en écrivant au 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Si vous avez des questions concernant la façon dont le dépositaire recueille, utilise, communique ou conserve vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels du dépositaire à l'adresse privacyofficer@computershare.com.

UNE LETTRE D'ENVOI, OU UN FAC-SIMILÉ DE CELLE-CI PORTANT UNE SIGNATURE MANUSCRITE (AVEC LES CERTIFICATS OU LES RELEVÉS DU SID REPRÉSENTANT LES ACTIONS ORDINAIRES DE SAVANNA DÉPOSÉES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS) OU L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, OU UN FAC-SIMILÉ DE CELUI-CI, DOIVENT PARVENIR AU DÉPOSITAIRE AVANT LES DATE ET HEURE D'EXPIRATION.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

**Give Form to the
requester. Do not
send to the IRS.**

Print or type See Specific Instructions on page 2.	1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
	3 Check appropriate box for federal tax classification; check only one of the following seven boxes: <input type="checkbox"/> Individual/sole proprietor or single-member LLC <input type="checkbox"/> C Corporation <input type="checkbox"/> S Corporation <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Trust/estate <input type="checkbox"/> Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=partnership) ▶ _____ Note. For a single-member LLC that is disregarded, do not check LLC; check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. <input type="checkbox"/> Other (see instructions) ▶ _____	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____ <i>(Applies to accounts maintained outside the U.S.)</i>
	5 Address (number, street, and apt. or suite no.)	Requester's name and address (optional)
	6 City, state, and ZIP code	
	7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the Part I instructions on page 3. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN* on page 3.

Social security number									
-				-					
or									
Employer identification number									
-									

Note. If the account is in more than one name, see the instructions for line 1 and the chart on page 4 for guidelines on whose number to enter.

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions on page 3.

Sign Here	Signature of U.S. person ▶	Date ▶
------------------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. Information about developments affecting Form W-9 (such as legislation enacted after we release it) is at www.irs.gov/fw9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following:

- Form 1099-INT (interest earned or paid)
- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)

- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding? on page 2.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting?* on page 2 for further information.

Note. If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following persons must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States:

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Publication 515, Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items:

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 28% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the Part II instructions on page 3 for details),

3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,

4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or

5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code* on page 3 and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships* above.

What is FATCA reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code* on page 3 and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account, list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note. ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C Corporation, or S Corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box in line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box in line 3.

Limited Liability Company (LLC). If the name on line 1 is an LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, check the "Limited Liability Company" box and enter "P" in the space provided. If the LLC has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, check the "Limited Liability Company" box and in the space provided enter "C" for C corporation or "S" for S corporation. If it is a single-member LLC that is a disregarded entity, do not check the "Limited Liability Company" box; instead check the first box in line 3 "Individual/sole proprietor or single-member LLC."

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space in line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities

C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a)

J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note. You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN. However, the IRS prefers that you use your SSN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner (see *Limited Liability Company (LLC)* on this page), enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note. See the chart on page 4 for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.ssa.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. You can get Forms W-7 and SS-4 from the IRS by visiting IRS.gov or by calling 1-800-TAX-FORM (1-800-829-3676).

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note. Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if items 1, 4, or 5 below indicate otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code* earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account)	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Custodian account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
4. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee) b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The grantor-trustee ¹ The actual owner ¹
5. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
6. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor*
For this type of account:	Give name and EIN of:
7. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
8. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
9. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
10. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
11. Partnership or multi-member LLC	The partnership
12. A broker or registered nominee	The broker or nominee
13. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
14. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships* on page 2.

*Note. Grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note. If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records from Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Publication 4535, Identity Theft Prevention and Victim Assistance.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a system problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at: spam@uce.gov or contact them at www.ftc.gov/idtheft or 1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338).

Visit IRS.gov to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.

Le dépositaire pour l'offre est :

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

Par la poste :

P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions

Par courrier recommandé, en mains propres ou par messenger

Calgary

600, 530 – 8th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 3S8
À l'attention de : Corporate Actions

Toronto

100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

Sans frais en Amérique du Nord : 1 800 564-6253

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 514 982-7555

Courriel : corporateactions@computershare.com

L'agent d'information pour l'offre est :

LAUREL HILL ADVISORY GROUP

Sans frais en Amérique du Nord : 1 877 452-7184

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 304-0211

Courriel : assistance@laurelhill.com

Les questions ou les demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires de la présente lettre d'envoi, de l'offre et de la note d'information initiales ou de l'avis de changement et de modification peuvent être transmises par les porteurs d'actions ordinaires de Savanna au dépositaire ou à l'agent d'information en correspondant avec ceux-ci aux numéros de téléphone et aux coordonnées fournis ci-dessus. Vous pouvez également communiquer avec votre courtier en valeurs ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide au sujet de l'offre. Pour obtenir de l'information sur les faits nouveaux et l'offre, veuillez visiter le www.totalenergy.ca/savannaoffer.